

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

REGLEMENT de CONSULTATION n°1

Marché passé selon la procédure adaptée conformément à l'article 228 du Code des Marchés Publics 2009

OBJET DE L'APPEL PUBLIC

Aménagement d'une salle associative - 7, rue des Violettes – 37110 MONTHODON

COMMUNE DE MONTHODON

1, rue du 8 mai 1945

37110 MONTHODON

Tel : 02-47-29-56-05

Courriel : mairie.monthodon@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie :

- lundi, mardi , jeudi , vendredi : de 9h30 à 12h.
- le samedi (sauf pendant les vacances scolaires) : de 9h30 à 12h.

DATE, LIEU ET HEURE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

Le 22 MAI 2018 à 12h00 heures en mairie de MONTHODON

Dressé à MONTHODON

MARS 2018

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE 2 – POUVOIR ADJUDICATEUR	3
ARTICLE 3 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
1. Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres	3
2. Décomposition du marché	3
3. Décomposition en tranches	3
4. Maîtrise d'œuvre – Maîtrise du chantier	3
5. Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières (CCTP) - Variantes	4
6. Mode d'évaluation des ouvrages	4
7. Mode de règlement	4
8. Délai d'exécution	4
9. Modification de détail au dossier de consultation	4
10. Délai de validité des offres	4
11. Contenu du dossier de consultation	4
ARTICLE 4 – VISITE SUR SITE	5
ARTICLE 5 – PRESENTATION DES OFFRES	5
1. Dossier à remettre par le candidat	5
Les pièces relatives à la « candidature » :	5
Les pièces relatives à « l'offre » datées, paraphées et signées par le candidat :	5
ARTICLE 6 – JUGEMENT DES OFFRES	6
ARTICLE 7 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES	7
1. Envoi au format papier	7
2. Envoi au format électronique	7
3. Rejet des offres	7
4. Mise au point du marché	7
RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	8

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne les travaux de :
AMENAGEMENT D'UNE SALLE ASSOCIATIVE 7, rue des Violettes – MONTHODON

Les travaux ne sont pas décomposés en phase.
La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) propres à chacun des lots de travaux.

ARTICLE 2 – POUVOIR ADJUDICATEUR

1, rue du 8 mai 1945
37110 MONTHODON
Tel : 02-47-29-56-05
Courriel : mairie.monthodon@wanadoo.fr
Représentée par son Maire, Monsieur PODEVIN

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

1. Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

2. Décomposition du marché

L'ensemble des travaux fait l'objet d'un marché en 7 lots séparés, dont la liste est la suivante :

- LOT 1 DEMOLITION-DEPLOMBAGE- DESAMIANPAGE- MAÇONNERIE- GROS ŒUVRE
- LOT 2 CHARPENTE-COUVERTURE
- LOT 3 MENUISERIES INTERIEURES MENUISERISES EXTERIEURES BOIS / ALUMINIUM.
SERRURERIE
- LOT 4 ISOLATION – PLATRERIE – ETANCHEITE A L'AIR
- LOT 5 ELECTRICITE VENTILATION CHAUFFAGE
- LOT 6 PLOMBERIE SANITAIRE
- LOT 7 PEINTURE REVETEMENTS DE SOL FAIENCE

3. Décomposition en tranches

Sans objet

4. Maîtrise d'œuvre – Maîtrise du chantier

La Maîtrise d'Oeuvre est assurée par :

SOLIHA D'Indre et Loire – Agence de Tours
303, rue de Giraudeau – 37000 TOURS

La Maîtrise d'Oeuvre est chargée de la maîtrise du chantier.

5. Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières (CCTP) - Variantes

Avant la phase de négociation, les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Techniques Particulières.

Néanmoins, ils devront signaler au Maître d'oeuvre toute erreur ou omission qui aurait pu se glisser dans l'étude du dossier.

Une fois la candidature remise, ils ne pourraient pas arguer de cet état de chose, et devraient en conséquence se soumettre au caractère forfaitaire de l'opération.

Les entrepreneurs devront OBLIGATOIREMENT répondre conformément au C.C.T.P.

Après avoir répondu préalablement à la solution de base, les candidats pourront proposer des variantes. Chaque proposition de variante fera l'objet d'une offre distincte (Acte d'Engagement).

6. Mode d'évaluation des ouvrages

Les ouvrages ou prestations faisant l'objet du Marché seront réglés par un Prix Global et Forfaitaire.

L'offre de base du candidat sera strictement conforme aux prescriptions définies dans le dossier de consultation.

7. Mode de règlement

30 jours après réception de la facture pour chaque appel de fond.

8. Délai d'exécution

Le délai d'exécution est fixé dans le cadre d'Acte d'Engagement et ne peut en aucun cas être changé.

9. Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au Dossier de Consultation au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres.

Le candidat devra alors répondre sur la base du « dossier modifié », sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par le candidat, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

10. Délai de validité des offres

Le délai de validité des Offres est fixé à 90 jours.

Il court à compter de la date limite pour la remise des offres.

11. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

- L'Acte d'Engagement (A.E.)
- Le présent règlement de la consultation (R.C.)
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P)
- Les plans

ARTICLE 4 – VISITE SUR SITE

Afin de prendre RDV pour la visite du site, le soumissionnaire se rapprochera de :

La Mairie MONTHODON
Tél. : 02 47 29 56 05
Mail : mairie.monthodon@wanadoo.fr

ARTICLE 5 – PRESENTATION DES OFFRES

1. Dossier à remettre par le candidat

L'offre du candidat sera entièrement rédigée en langue française, ainsi que toutes les pièces annexes jointes au dossier.

Le dossier à remettre par le candidat sera placé dans une enveloppe cachetée. Il comprendra :

Les pièces relatives à la « candidature » :

- Formulaire DC1 (commun à tous les membres du groupement le cas échéant) ;
- Formulaire(s) DC2 ;
- Le cas échéant, copie du ou des jugements prononçant le redressement judiciaire du candidat et habilitant la poursuite de l'activité pendant la durée prévisible du marché ;
- Attestation de Responsabilité Civile Décennale ;
- Attestation de Responsabilité Civile Professionnelle ;
- RIB

Nota : Le candidat peut télécharger les formulaires de déclarations (DC1, DC2 et NOTI2) à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

Les pièces relatives à « l'offre » datées, paraphées et signées par le candidat :

- Le formulaire DC3 (acte d'engagement) ;
- Le présent Règlement de Consultation daté et signé
- Le CCAP daté et signé
- Les documents nécessaires à l'appui des matériaux proposés pour chaque lot.
- Les pièces prévues à l'article 46 du CMP seront demandées au moment de l'attribution du marché
- Les produits d'isolation utilisés doivent être de qualité reconnue, il est impératif de fournir avec votre offre l'un des documents énoncés dans le tableau ci-dessous :

Isolants y compris matériaux biosourcés	Fenêtres, porte-fenêtres, baies vitrées	Volets
- ACERMI - Avis technique du CSTB - Avis technique européen	- NF CSTbat - label ACOTHERM - label CEKAL - Menuiserie 21	- Fermeture type C ou D selon article 10 de l'arrêté du 30 mai 2007
<i>Ou tout autre mode de preuve légal dans un Etat membre de l'Union Européenne ou un Etat concerné par l'accord instituant l'Espace Economique Européen ou en Turquie.</i>		

NOTA : Chaque photocopie devra être revêtue de la mention « Je soussigné... atteste sur l'honneur que la présente copie est conforme à l'original » datée et signée

ARTICLE 6 – JUGEMENT DES OFFRES

Après ouverture des plis, élimination des offres inappropriées, irrégulières et inacceptables, les offres sont classées en fonction des critères pondérés indiqués ci-dessous.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier, lot par lot, avec les 3 candidats les mieux classés, sans y être tenu. La négociation portera à la fois sur la valeur technique et sur le prix. Les modalités de négociation seront communiquées aux candidats concernés.

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée selon les critères pondérés suivants :

Valeur technique : 60 points

Prix des prestations : 40 points

1. Valeurs technique de l'offre :

Ce critère sera apprécié au regard du mémoire technique fourni par le candidat et selon les sous-critères définis à l'article 4.1, Nota 2 et rappelés de façon abrégée ci-dessous.

Détails du devis	20 points
Méthodologie :	10 points
Fiches techniques :	10 points
Calendrier d'exécution :	10 points
Références :	10 points
TOTAL :	60 points

Malus : 0 à -10 points

Un malus sera appliqué sur la note du mémoire technique : La Maîtrise d'Ouvrage et la maîtrise d'œuvre prendront en compte, le cas échéant, les manquements constatés du candidat dans l'exécution de précédents marchés.

Chaque sous-critère sera noté suivant la grille suivante :

Appréciation	Note	Attente Sous-critère
Très satisfaisant	90% ou 100 % x nb de points	Informations fournies répondant aux attentes et présentant un fort avantage par rapport aux autres candidats.
Satisfaisant	70% ou 80 % x nb de points	Informations fournies répondant aux attentes et présentant un léger avantage par rapport aux autres candidats.
Moyen	50% ou 60% x nb de points	Informations fournies répondant aux attentes mais ne présentant pas d'avantage par rapport aux autres candidats
Insuffisant	30% ou 40% x nb de points	Informations fournies mais ne répondant que partiellement aux attentes
Très insuffisant	10% ou 20 % x nb de points	Informations fournies mais ne répondant pas aux attentes
Non renseigné	0%	Information non fournie (non éliminatoire)

2. PRIX

Ce critère sera apprécié en fonction du montant de l'offre par rapport aux offres réalisées par les autres candidats.

Le prix des prestations est apprécié en fonction de l'offre la moins-disante.

La note sera calculée selon la formule suivante :

$(\text{Prix des prestations du candidat le moins disant} / \text{Prix des prestations du candidat}) \times \text{nb points} = \text{note du candidat}$

Dans le cas d'une offre anormalement basse, la note sera calculée selon la formule suivante :

(Prix des prestations du premier candidat le moins disant dont l'offre n'est pas considérée comme anormalement basse / Prix des prestations du candidat) x nb points = note du candidat

Il sera considéré une offre anormalement basse lorsque l'offre considérée sera inférieur de 20% à la moyenne des offres.

La moyenne des offres constatée est calculée selon la formule suivante : Addition du prix des prestations de chaque candidat / nombre de candidat = moyenne des offres

ARTICLE 7 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

La date et heure limites de réception des plis est indiquées sur la page de garde du présent document

1. Envoi au format papier

Les offres seront transmises à l'adresse suivante :

Mairie de MONTHODON
1, rue du 8 mai 1945
37110 MONTHODON

Par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposées contre récépissé à cette même adresse.

Elles porteront en évidence la mention suivante :

Dans une enveloppe extérieure sur laquelle sera portée impérativement la mention :

Entreprise :

Offre pour :
MARCHE DE TRAVAUX
AMENAGEMENT D'UNE SALLE ASSOCIATIVE

LOT N°.....

NE PAS OUVRIR

2. Envoi au format électronique

Les Entreprises sont autorisées à répondre par voie électronique sur le profil acheteur www.pro-marchespublics.com

3. Rejet des offres

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

Toute offre non conforme à la présentation décrite à l'article 5.1 pourra faire l'objet d'un rejet.

4. Mise au point du marché

Le maître d'ouvrage peut en accord avec le candidat retenu, procéder à une mise au point des composantes du marché sans que les modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles notamment financières du marché.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les entreprises sont réputées connaître l'intégralité du dossier de consultation (pièces écrites et graphiques).

Avant de remettre leur offre, les entreprises devront suppléer par leur compétence professionnelle aux omissions, contradictions ou approximations relevées dans les documents remis.

Elles ne pourront se prévaloir, de ce fait, d'une erreur ou omission pour obtenir un supplément de prix lors de l'exécution du marché.

Renseignements administratifs et techniques :

Pour obtenir des renseignements qui leur seraient utiles lors de leur étude, les candidats devront systématiquement faire parvenir une demande écrite par courrier ou courriel au plus tard 8 jours avant la remise des offres.

Une réponse sera alors adressée 8 jours avant la date limite des offres à toutes les entreprises ayant fait des demandes de renseignements complémentaires.

Renseignements techniques

SOLIHA Indre et Loire
Thierry BELHACHE
303 ,rue Giraudeau
Tèl : 02.47.91.36.25.58
Port : 06.72.01.83.99
Courriel : t.belhache@solihha.fr

Renseignements administratifs

Commune de MONTHODON
1, rue du 8 mai 1945
37110 MONTHODON
Tèl : 02.47.29.56.05